



Délibération du Conseil métropolitain

**Séance du 28 septembre 2018**

**OBJET :** ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Lancement du projet urbain "Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Corenc"

Délibération n°

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

## PROJET

Le rapporteur(e), Ludovic BUSTOS  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE** - Lancement du projet urbain "Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole / Corenc"

### **Exposé des motifs**

Le 29 janvier 2016, Grenoble-Alpes Métropole engageait la démarche « Cœurs de ville, Cœurs de Métropole », porteuse d'une approche d'ensemble en matière de mobilités, de qualité des espaces publics, de développement économique, de soutien au commerce, en synthèse de projet urbain. Elle s'appuie sur les spécificités des territoires constituant la Métropole, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux ou montagnards, pouvant ainsi se décliner sous forme de « Cœurs de ville, Cœurs de Métropole » comme dans le cas présent sur Corenc qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement harmonieux et dynamique de la Métropole.

Après avoir engagé cette démarche sur Grenoble, Poisat, Domène, le Fontanil-Cornillon, Meylan, Pont de Claix, Noyarey, Sarcenas, Venon, Poisat, Champagnier, Claix, Vizille, Vif, il est aujourd'hui proposé d'engager un même dispositif sur la commune de Corenc.

### **Projet cœur de ville cœur de Métropole / Corenc**

La commune de Corenc est très ouverte sur Grenoble-Alpes Métropole. Selon André Plank, Corenc signifierait « le lieu où la vue s'étend au loin ».

La position en promontoire de l'église St Pierre, à proximité de la place Moch, permet d'identifier ce secteur depuis la vallée.

La commune est installée à flanc de coteau sur les contreforts de la Chartreuse. Elle sert aujourd'hui de trait d'union entre la ville et la montagne et ce parfois au détriment de la qualité de vie des Corençais.es. En effet, de l'entrée haute, au nord, au monument aux morts au sud, l'urbanisation est traversée par l'ancienne route départementale, appelée route de Chartreuse. Les usagers de la route profitent de ce secteur, à l'urbanité peu marquée, pour accélérer bien au-delà des limites de vitesses autorisées.

Afin de conforter son cœur patrimonial ancien situé autour de la place Moch, les élus de Corenc souhaitent renforcer l'image urbaine, apaiser la circulation motorisée et développer la circulation des modes actifs, des lieux de séjour et renforcer la place de la nature.

Plusieurs projets étaient identifiés sur le secteur : le Mollard, la place Moch, le Ferdinand..., projets fortement concernés par la vitesse excessive sur la route de Chartreuse. Ce pourquoi, dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'harmonie générale il a été décidé de rassembler en une seule étude, les aménagements du Mollard, de la place Moch mais aussi de 7 autres points de sécurisation sur ce tronçon de la route de Chartreuse.

Les grands axes du projet sont :

### **Conforter les pôles de vie, le commerce, la convivialité, et le bien être**

→ **sur la place Moch.** Cet espace public métropolitain et communal principalement tourné vers la circulation motorisée et trop minéral ne permet plus une vie locale de qualité.

Le public ciblé est familial, du fait de la présence de l'école élémentaire, de la bibliothèque, de la proximité avec l'église, la zone sportive et l'école maternelle. Il offrira des espaces piétons dédiés au séjour et au jeu avec une nature bien présente et du mobilier adapté, et des espaces de rencontre où le piéton est prioritaire et la circulation apaisée. Le projet vise à

accueillir les usagers pour les faire séjourner et échanger sur place par la mise en œuvre d'une zone de détente à la croisée des activités : école, bibliothèque, commerce, église, habitat..

- **Sur le Mollard.** Cet espace métropolitain doit regagner de l'urbanité sur la route. En effet ce lieu de vie est gommé du paysage par une route omniprésente. Les véhicules circulent trop vite au détriment de la vie de quartier et de la sécurité des habitants. Par ailleurs ce quartier ancien a une vraie qualité patrimoniale qui peut être valorisée.

### **Partager l'espace public en faveur des mobilités actives et en particulier des piétons.**

La commune est parcourue de cheminements piétons qui permettent aux usagers d'éviter de circuler le long de la route de Chartreuse trop dangereuse.

Cependant ces cheminements piétons sont amenés, pour desservir la commune, à couper régulièrement la route. Aussi il est indispensable d'aménager ces croisements et de se saisir de ces opportunités pour apaiser la circulation motorisée. Des aménagements variés seront déployés comme la réduction visuelle du gabarit routier, la plantation d'arbres pour animer le paysage, la mise en valeur des éléments patrimoniaux, la mise en œuvre de chicanes...

**Garantir la place de la nature et préserver l'environnement** par la plantation d'arbres de faible développement, locaux, fleuris, la végétalisation de la route de l'église et l'aménagement d'espaces perméables et plantés sur la place Moch.

**Cultiver la diversité du territoire** en valorisant le patrimoine historique exceptionnel de la commune, celui de la place Moch, le patrimoine lié à l'église, mais aussi le grand paysage et le patrimoine homogène du hameau du Mollard. L'espace public plus urbain et moins routier valorisera cette identité spécifique.

**Faire mieux, avec moins** en élargissant le regard à tout le tronçon de la route de Chartreuse, en travaillant sur les limites et en matérialisant une réelle décélération des véhicules pour permettre des aménagements sobres sur le cœur de ville sur la place Moch.

L'inscription de Corenc en Cœurs de ville, Cœurs de Métropole permettra une articulation harmonieuse des aménagements dont en particulier celui de la place Moch.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole du 29 janvier 2016 relative au projet «Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole/Grenoble»

Vu la validation en CIEP du 19 juin 2018

Après examen de la Commission Mobilités du 07 septembre 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide le lancement du projet « Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole/Corenc»
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette opération et à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet

